

Partenariat économique La France, le couvert et... le bâton

S'il y a un paradoxe à relever dans les relations qu'entretiennent la France et les Comores, c'est bien celui-là: malgré trente-huit années de contentieux territorial, l'ex-puissance coloniale est restée sinon le premier, en tout cas l'un des partenaires privilégiés de l'archipel. Si certains y voient une chance d'amorcer un dialogue franc, d'autres qualifient cette assistance de "miroir aux alouettes" pour détourner les Comoriens de la question de l'intégrité de leur territoire.

Par Kamardine Soulé



il la "Déclaration de Paris sur l'amitié et la coopération entre la France et les Comores", signée en juin dernier lors de la visite du chef l'Etat comorien, avait fait la Une de la presse nationale, trois autres accords bilatéraux, signés en marge de ce même séjour, sont, quant à eux, passés presque inaperçus.

Il s'agit de l'accord de réaménagement de la dette, qui annule 6,8 millions de dollars de créances françaises, soit toutes les créances françaises aux conditions de l'aide publique au développement, de la convention d'aide budgétaire d'un million d'euros sur le budget 2013 et, enfin, du nouveau Document cadre de partenariat (Dcp) intérimaire, signé par le ministre français délégué au Développement et le ministre comorien des Relations extérieures d'alors, Mohamed Bakri. Ce Dcp prévoit une enveloppe de 33 millions d'euros sous forme d'engagements sur la période 2013-2014. Il prend donc le relais du précédent document-cadre qui définissait, pour la période 2006-2010, les axes de la



coopération entre les Comores et la France. "Le nouveau document prend en compte les projets et programmes en cours à fin 2012, comptabilise les reliquats à décaisser sur l'après 2012 ainsi que les engagements de coopération à réaliser pour 2013-2014", note l'accord.

Commun accord

Ce partenariat franco-comorien porte sur cinq axes prioritaires définis d'un commun accord. Premier axe, la gouvernance, qui regroupe la gouvernance économique, la justice, la décentralisation et l'accès aux services de base, l'appui à la société civile, la sécurité et la défense. Le deuxième axe concerne la coopération culturelle, universitaire et scientifique. Les troisième et quatrième axes couvrent le développement durable et la santé, tous deux classés secteurs de concentration financière de l'aide française. Le cinquième axe du texte concerne le soutien à la croissance au travers

notamment des actions tendant à faciliter la circulation des biens par la levée des barrières douanières et à améliorer le climat des affaires.

Selon le ministre comorien des Finances, près de 10 millions d'euros, soit 5 milliards de francs, sont, chaque année, injectés aux Comores par la France pour soutenir divers projets. Ce qui hisserait Paris au rang d'un des premiers partenaires privilégiés de l'archipel. Ces trois dernières années, plus de 800 millions de francs auraient été apportés au réseau Sandak de Ndzwanani et à d'autres institutions financières, à travers l'Agence française de développement (Afd). Près de 9 milliards de francs auraient été mobilisés pour le secteur de la santé durant les quatre dernières années. Dans le secteur de l'eau, l'Afd est porteur d'un projet d'un peu plus de 22 millions d'euros pour les besoins d'environ 200.000 personnes.

Par ailleurs, à l'issue de la réunion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développe-

ment (Cicid), le Premier ministre français a annoncé, le 31 juillet dernier, un "recentrage" de l'aide française au développement. Seize Etats africains, dont les Comores, ont été retenus comme prioritaires. Mais, il faut dire qu'entre les deux pays, la circulation de la main financière ne se fait pas qu'à sens unique. En effet, ces deux dernières années, les entreprises françaises ont multiplié les contrats dans des domaines aussi divers que les infrastructures, la maintenance, le paiement électronique ou les documents biométriques, etc.

Ciment, état civil, impôts, finances...

"Les Comores font appel aux investisseurs étrangers, particulièrement français, pour venir participer à la construction de l'économie comorienne dans le cadre d'une coopération gagnant-gagnant", déclarait le vice-président comorien en charge des Finances lors de la signature, le 1er mars dernier à Paris, d'un accord entre les Comores et le groupe Moneo AppliCam pour le déploiement d'une solution monétique aux Comores. Ce projet viserait à dématérialiser les paiements sur tout le territoire national

de manière sécurisée en s'appuyant sur le porte-monnaie électronique Moneo. Pour le gouvernement comorien, l'objectif est de renforcer et de sécuriser les recettes de l'Etat et contribuer, en même temps, à la banalisation de la population. Dernier accord en date: la convention d'établissement du groupe Lafarge, signé le 15 juillet dernier à Moroni. Cet accord avec le numéro 1 mondial de la production de ciment est le résultat de négociations menées depuis un an pour la création d'une usine de production de ciment à Ngazidja.

Le même mois de juillet a été inauguré le Conservatoire national des valeurs, site où seront délivrés les documents administratifs sécurisés. En 2011, les Comores et la société Oberthur Fiduciaire avaient déjà signé un contrat pour la fourniture de documents sécurisés en vue d'aider à la bonne gouvernance. Pour le moment, le projet serait limité aux seuls documents d'état civil. A long terme, d'autres documents pourraient être concernés. C'est le cas des documents financiers et commerciaux pour les services des impôts, des douanes, des recettes administratives, des patentes commerciales et des diverses taxes. L'accord pourrait aussi s'étendre à d'autres

domaines comme le transport ou l'éducation nationale.

Dans le domaine des infrastructures routières, la société Colas est le partenaire privilégié. Le 3 juillet dernier, le comité arabe pour le développement et l'investissement aux Comores, le ministère de l'Aménagement du territoire et le groupe français ont signé trois protocoles d'accord pour la construction de 51 km de routes pour la somme de 34,9 millions d'euros.

Toujours plus stratégique

Avant cette convention, le groupe français avait signé d'autres contrats. Fin 2011, Colas signait également deux contrats pour la réhabilitation de 41 kilomètres pour 24 millions d'euros. Colas est aussi l'heureux signataire d'autres contrats avec l'Etat comorien et institutions présentes aux Comores pour d'autres travaux de réhabilitation des routes nationales.

Depuis mai 2012, Bolloré Africa Logistics est devenu le concessionnaire du port de Moroni. Le groupe français, associé à la société luxembourgeoise Copfri, allait décrocher ce contrat à l'issue de consultations très tumultueuses (lire le quotidien Al-watwan du 4 juillet 2012).

Dans un autre registre non moins stratégique, l'entreprise française Gemalto a été retenue par le Pnud pour conduire les travaux de biométrie du fichier électoral des Comores. Ce projet, d'un coût de 1,8 millions d'euros, devait permettre à terme de recenser jusqu'à 400.000 électeurs.

Il s'agit, comme l'a résumé l'ambassadeur de France à Moroni lors de la signature de la convention d'établissement du groupe Lafarge, "d'une excellente nouvelle", et d'une opportunité pour "l'installation d'autres entreprises aux Comores". Suivez notre regard. ■



Port de Moroni en mars 2012